

de mise en vigueur

du 1 avril 2026

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Le décret du 13 janvier 2026 modifiant celui du 29 septembre 2015 sur la régulation des équipements médico-techniques lourds (BLV 800.032), publié dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 23 janvier 2026, entre en vigueur avec effet au 15 décembre 2025.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 1er avril 2026.

La présidente:

C. Luisier Brodard

Le chancelier:

M. Staffoni

Date de publication : 10 avril 2026